

Nous vous remboursons la différence de prix sur plus de 100 références si vous trouvez moins cher chez un caviste de proximité concurrent.

À compter du 26 mars 2025, La société Etablissements NICOLAS (ci-après « NICOLAS »), s'engage à vous rembourser en point sur votre carte de fidélité NICOLAS (ci-après « carte PRIVILEGE ») la différence de prix sur une liste de produits concernés si vous trouvez moins cher chez un caviste de proximité concurrent, sous réserve de répondre à toutes les conditions et modalités spécifiées ci-dessous.

[La liste des produits](#) ainsi que celle des Points de vente NICOLAS éligibles sont susceptibles d'évoluer et d'être mises à jour. Pour le bénéfice du remboursement de la différence, seront applicables les listes en vigueur au moment de l'achat chez NICOLAS, le ticket de caisse faisant foi.

Pour les besoins des présentes, les termes ci-après, employés avec une première lettre majuscule, auront les significations respectives suivantes :

➤ **Les Produits NICOLAS concernés**

Les produits NICOLAS éligibles au remboursement de la différence sont uniquement ceux figurant sur la liste de notre sélection « Prix en baisse » disponible sur notre site internet en [cliquant ici](#) ou les produits signalés en magasin par une étiquette « Nous vous remboursons la différence sur ce produit »

➤ **Les Points de vente NICOLAS concernés par le programme**

Les achats des Produits NICOLAS concernés doivent avoir été réalisés :

- [En magasin NICOLAS](#) en France Métropolitaine et Monaco (hors magasins franchisés)
- En ligne sur le site internet www.nicolas.com via exclusivement nos services « Click and Collect – paiement en ligne et retrait en magasin » et/ou « Service d'achat par téléphone avec paiement à distance ».

➤ **Les Cavistes de proximité concurrents concernés**

Seuls sont considérés comme des Cavistes de proximité concurrents, les points de ventes physiques de commerce au détail spécialisés dans la vente de vins, spiritueux, champagnes et bières suivants :

- Les réseaux de cavistes (tels que : Nysa, Le Repaire de Bacchus, Cavavin, etc) ;
- Les cavistes indépendants (non affiliés ou intégrés à une enseigne).

Sont donc exclus notamment : les points de ventes à distance (ventes par correspondance, sites e-commerce, marketplace ou équivalent, etc), les réseaux de grande distribution, les grossistes, les soldeurs, les revendeurs, les commerces alimentaires de proximités ect...

➤ **Les Produits comparés**

Les Produit comparés doivent :

- Être strictement identiques (même marque, même millésime, même contenance, etc) ;
- Ne faire l'objet d'aucune offre commerciale et/ou promotionnelle chez le Caviste de proximité concurrent (tels que : promotions, soldes, liquidations, déstockage, remises exceptionnelles, coupons de réduction, ventes réservées à une clientèle destinée telles les ventes privées, les offres de programme de fidélité, etc) ;
- Être disponible chez un Caviste de proximité concurrent dans un rayon de 1 km autour du magasin Nicolas où vous avez effectué ou retiré votre achat.
- Être vendu à l'unité, ce qui exclut toutes ventes groupées ou par lot

➤ Les Prix comparés

Les Prix comparés du Produit NICOLAS concerné et du produit chez le Caviste de proximité concurrent doivent être les prix publics de vente TTC (hors frais accessoires).

Conditions pour bénéficier de la différence de prix

- Être un client personne physique majeure en capacité juridique de contracter (sont exclues les Professionnels au sens du Code de la Consommation) ; être titulaire d'une carte de fidélité NICOLAS au moment de la demande de remboursement ;
- Réaliser l'achat d'un ou plusieurs produit(s) figurant sur la liste des Produits NICOLAS concernés, dans un Point de vente NICOLAS participant au programme ;
- Trouver le Produit comparé moins cher chez un Caviste de proximité concurrent dans un rayon de 1km autour du Point de vente Nicolas où vous avez réalisé ou retiré votre achat ;
- Conserver votre preuve d'achat chez le Caviste de proximité concurrent ou prendre en photo le Produit Comparé avec son prix chez le Caviste de proximité concurrent ;
- Le relevé de prix chez le caviste de proximité concurrent doit intervenir après l'achat dans le point de vente NICOLAS où vous avez réalisé ou retiré votre achat ;
- Faire votre demande de remboursement dans les 7 jours suivant votre achat chez NICOLAS en complétant dûment le formulaire de demande sur <https://onvousrembourseeladifference.nicolas.com> avec les informations et justificatifs obligatoires (preuve d'achat dans un Point de vente NICOLAS concerné : ticket de caisse, facture, preuve d'un prix moins cher chez un Caviste de proximité concurrent situé dans un rayon maximum de 1km du Point de vente NICOLAS où l'achat a été réalisé ou retiré : photo, ticket de caisse, facture) preuve de la date du relevé de prix.

A réception de la demande de remboursement, NICOLAS se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité.

Modalités du bénéfice de la différence de prix

Après vérification, si toutes les conditions sont réunies, la différence de prix sera créditée sur votre carte de fidélité PRIVILEGE sous forme de points sous 40 jours à compter de la demande.

La différence de prix remboursée en points de fidélité correspondra à la différence entre le prix public de vente payé pour le Produit NICOLAS concerné et le prix de vente pratiqué, à la date d'achat du produit dans le magasin NICOLAS, par le Caviste de proximité concurrent jusqu'à 7 jours suivant l'achat sur présentation du justificatif (prix TTC excluant toutes offres commerciales / promotionnelles telles que précisées précédemment, erreurs d'affichage ou d'impression faisant l'objet d'un erratum, frais accessoires).

Les points de fidélité seront crédités selon le barème en vigueur du programme de fidélité PRIVILEGE. Si la différence de prix calculée ne permet l'octroi d'un point de fidélité intégral, NICOLAS s'engage à créditer le point en arrondissant au supérieur. Toute autre forme de remboursement est formellement exclue.

Exemple : Selon notre programme de fidélité PRIVILEGE, 1 point = 10 centimes. Si vous trouvez une différence de 1,35 €, nous vous créditons 14 points (arrondissant au supérieur).

La demande de remboursement impliquant une attitude loyale, les clients s'engagent de bonne foi à compléter le formulaire mis à disposition sur le site internet <https://onvousrembourseeladifference.nicolas.com> et à transmettre à NICOLAS des informations exactes.



Tout formulaire de demande de remboursement contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée, incomplète, illisible, hors délai et plus généralement, ne respectant pas les conditions et modalités fixées pour bénéficier du remboursement de la différence sera considéré comme nul. Dans cette hypothèse, NICOLAS se réserve le droit de ne pas procéder au remboursement sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre.

La carte de fidélité étant nominative, personnelle et ne pouvant être cédée, la demande de remboursement devra émaner de la personne adhérente au programme de fidélité. Autrement dit, l'identité de la personne sollicitant le remboursement devra impérativement correspondre à l'identité du titulaire de la carte fidélité renseignée.

La demande de remboursement peut se faire plus d'une fois par jour mais ne peut pas utiliser plusieurs fois la même preuve d'achat pour le même produit. En cas de demande de remboursement sur plusieurs produits figurants sur la même preuve d'achat, vous devrez faire une demande de remboursement propre à chaque produit.

Pour un même produit acheté chez NICOLAS si vous constatez une différence de prix chez plusieurs concurrents, le nombre de demande de remboursement est limité à une fois par preuve d'achat.

Une même preuve d'achat NICOLAS ne peut :

- Être utilisée en faisant usage de plusieurs adresses électroniques différentes. Il est donc notamment interdit de faire une même demande de remboursement avec plusieurs adresses électroniques ;
- Être utilisée par plusieurs personnes ;

En cas de suspicion de fraude, NICOLAS se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires, de solliciter le cas échéant, une pièce d'identité pouvant justifier notamment de la majorité et de l'identité de la personne à l'origine de la demande de remboursement et de refuser de faire droit à la demande de remboursement de toute personne ne respectant pas les conditions et modalités fixées.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre demande de remboursement. Elles sont destinées à NICOLAS. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à NICOLAS et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Ces données collectées seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Les données collectées sont notamment : le nom et le prénom du client, la date de naissance, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et numéro de carte de fidélité Nicolas.

Les données à caractère personnel sont traitées pour la finalité suivante :

- Organisation et gestion de la demande de remboursement (participation, information et gestion des remboursements, gestion des réclamations / contestation, fraudes).

Les données personnelles ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et d'un droit à la portabilité en adressant une demande écrite à l'adresse suivante Cabinet d'avocats POGGI, Anne-Sophie Poggi, avocat à la Cour, 33 avenue de l'Opéra, 75002 Paris ou aspoggi@poggiavocats.com, désigné Délégué à la protection des données (DPO).



Les données collectées marquées par un astérisque étant nécessaires au bon déroulement de votre demande de remboursement, toute demande de suppression des informations relatives à ces données est susceptible d'entraîner l'annulation automatique de votre demande.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

